Forum-juridique.net
LE 1er POINT D'ACCÈS GRATUIT AU DROIT

Dois je payer cet impôt foncier

Par teque

Bonjour,

Je viens de recevoir l'impot foncier 2019 de ma défunte épouse décédée en décembre 2018. Nous étions pacsé et au premier Janvier 2019 je n'étais pas le propriétaire du bien puisque le jour de son décès ce sont ses 2 enfants qui ont hérités en totalité du bien.

Comme nous étions pacsé, j'ai eu droit à l'hébergement à titre gratuit jusqu'en fin Juillet 2019. J'aurais pu bénéficier d'une année complète, jusqu'à la date de son décès.

LE 1er Aout 2019, la maison a été vendu et la totalité de la vente a été partagée entre ses 2 enfants.

Suis je dans mon droit de refuser de payer la taxe foncière 2019 pour un bien dont je n'ai jamais été le propriétaire ?

Merci par avance de votre réponse.

Alain